

## Appel à projets 2026

# S'engager ensemble pour une gestion durable de l'eau

Vous êtes adhérent à ADERE LAURA et vous souhaitez lancer un projet pour une gestion durable de l'eau ?

→ Cet appel à projets est fait pour vous !





## Qui sommes nous ?

Créée il y a 35 ans, l'association ADERE LAURA est membre fondateur de la **centrale de référencement associative** ADERE dédiée aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

**1 500 adhérents**  
accompagnés

sur les territoires du Limousin et d'Auvergne-Rhône-Alpes.

ADERE LAURA déploie des actions de sensibilisation et d'accompagnement sur des thématiques liées à la **Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)**.

Grâce au lancement régulier d'appels à projets, ADERE LAURA soutient les initiatives de ses adhérents à fort impact sociétal et environnemental.

# Appel à projets 2026

## Contexte & Objectifs

Dans un contexte où **la ressource en eau représente aujourd'hui et pour demain un enjeu majeur**, tant pour sa préservation que la garantie d'un accès équitable à tous, ADERE LAURA s'engage à sensibiliser ses adhérents, leurs équipes et leurs bénéficiaires à l'importance d'une gestion responsable de l'eau.

## ADERE LAURA accompagne ses adhérents

dans cette démarche notamment via :

- le référencement régional de fournisseurs spécialisés dans ce domaine  
[www.adere-laura.fr/notre-gamme-regionale](http://www.adere-laura.fr/notre-gamme-regionale)

&

- le lancement d'un appel à projets pour lequel le Conseil d'Administration d'ADERE LAURA a décidé de mobiliser une enveloppe totale de  
**50 000 €**

Dans cette optique, ADERE LAURA a lancé en 2025 **une enquête sur la gestion de l'eau** auprès de son réseau d'adhérents.

Les résultats de cette enquête ont permis de déterminer des priorités d'actions afin de définir le cadre de l'appel à projet autour de la gestion durable de l'eau.

## Modalités de l'appel à projets

Cet appel à projets est réservé aux **adhérents de l'association ADERE LAURA à jour de cotisation**.  
Le projet doit avoir lieu sur les territoires Limousin - Auvergne-Rhône-Alpes et doit être en lien avec la thématique de la gestion durable de l'eau.

Le projet peut être en **phase de démarrage ou en développement**.

Il peut être porté par **un ou plusieurs adhérents**  
(par exemple : plusieurs établissements d'une même association ou projet inter-associatif).

Le projet doit **respecter les réglementations en vigueur**, notamment environnementales et sociales.

## Objectifs de l'appel à projets

ADERE LAURA souhaite soutenir financièrement et valoriser ses adhérents portant des projets visant

- **faire des économies** d'eau,
- **réduire** le gaspillage et la pollution de l'eau,
- **gérer** les risques d'approvisionnement.

# Thématiques possibles

Liste non exhaustive



### Préservation des ressources en eau

Réalisation de travaux sur les réseaux pour éliminer les fuites et ainsi réduire les pertes d'eau

Installation d'équipements économes en eau : réducteurs de débit, robinets automatiques, pommeaux de douche à arrêt automatique, chasses d'eau économiques, lave-vaisselle, etc.

Mise en place de solutions numériques pour suivre et optimiser la consommation d'eau



### Récupération, stockage et valorisation de l'eau

Installation de récupérateurs d'eau de pluie

Mise en place de systèmes de bouclage de l'eau chaude

Réutilisation des eaux grises (eaux usées domestiques faiblement polluées) pour alimenter lave-linge, toilettes, entretenir les locaux ou arroser

Partage et mutualisation des ressources en eau entre structures voisines



### Sensibilisation et formation autour des enjeux de l'eau

Actions de sensibilisation aux éco-gestes pour les collaborateurs et les bénéficiaires

Développement de pratiques permettant d'économiser l'eau et de réduire sa pollution : permaculture, techniques de nettoyage sans produits polluants, etc.

Formation sur la réglementation relative à l'eau et sa gestion

## Modalités financières

---

La dotation attribuée aux lauréats se présente sous la forme d'un financement pouvant s'élever jusqu'à :

**10 000 €**  
maximum par projet

## Dépenses éligibles

---

Les dotations accordées par ADERE LAURA doivent exclusivement contribuer à financer le projet sélectionné.

Les dépenses éligibles comprennent :

- **Les coûts de personnel liés au projet**
- **Les frais de matériel, équipements, études et prestations externes**
- **Les coûts de communication et de valorisation du projet**

## Modalités de versement

---

Les projets lauréats bénéficieront de la moitié de la somme accordée par la commission d'attribution en début de projet et de l'autre moitié une fois le projet réalisé.

**50 %**  
en début de projet



**50 %**  
à la fin du projet

*Le versement du financement est subordonné à la signature préalable d'une convention de partenariat entre ADERE LAURA et le porteur du projet.*

# Sélection des projets



Les dossiers de candidature seront examinés par une commission d'attribution composée par les membres du **Conseil d'Administration d'ADERE LAURA**.

Les décisions de la commission d'attribution sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Les résultats seront communiqués individuellement à chaque adhérent ayant répondu à l'appel à projets.

## Critères de sélection

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- **Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel à projets**
- **Cohérence du projet avec le contexte territorial**
- **Caractère innovant et reproductible**
- **Qualité de la méthodologie et faisabilité technique**
- **Solidité organisationnelle du porteur et viabilité financière du projet**
- **Impact social, sociétal et/ou environnemental**
- **Durabilité du projet dans le temps**

## Engagements du lauréat

Les porteurs de projet lauréats s'engagent à :

- **Adhérer à ADERE LAURA pour l'année 2026** et l'ensemble des années de réalisation de l'action financée
- **Consulter prioritairement les fournisseurs référencés** dans l'offre du réseau ADERE et d'ADERE LAURA à même de répondre aux consultations initiées dans le cadre du projet
- **Mettre en œuvre le projet conformément au dossier validé**
- **Informier ADERE LAURA de la réalisation des actions prévues** et de l'utilisation des fonds au cours et en fin de projet.
- **Accepter que les actions et les résultats fassent l'objet de communications** sur les supports du réseau ADERE et d'ADERE LAURA.
- **Accepter de partager son expérience** auprès des autres adhérents de l'association.
- **Mentionner le soutien d'ADERE LAURA** dans toute communication relative au projet.

# Modalités de candidature

## Contenu du dossier de candidature

- **Formulaire de candidature à compléter** présentant :
  - Votre structure
  - Le projet : contexte, objectifs, méthodologie, actions mises en oeuvre, résultats attendus, évaluation des effets, calendrier prévisionnel, les partenaires, etc.
  - Le financement du projet
- **Lettre d'engagement de chaque co-porteur** dans le cas d'un projet mené avec d'autres adhérents
- **Tout document complémentaire jugé pertinent** et utile à la compréhension du projet

Les informations transmises dans le cadre de cet appel à projets seront traitées de manière confidentielle.

## Modalités de dépôt & Calendrier



Transmission des candidatures **par mail**

[smete@adere.fr](mailto:smete@adere.fr)

Pour toute question relative à l'appel à projets, contactez :

**Séverine MÉTÉ**

Chargée de mission vie associative et RSE

[smete@adere.fr](mailto:smete@adere.fr) | 07 77 81 81 32

*Nous pouvons vous accompagner en vous orientant vers nos fournisseurs partenaires spécialisés dans la gestion de l'eau, ou en vous mettant en relation avec d'autres adhérents proches de chez vous pour monter un projet.*

